

INTERPELLATION AU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le parc de la Môrache est-il étanche ?

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 11 novembre 2013, le conseil communal a voté à une courte majorité le préavis N° 120 amendé. Tout au long du processus de consultation la commission et/ou le conseil ont été soumis à une épée de Damoclès, l'urgence et la nécessité de réaliser certains travaux de finitions et d'étanchéité sur les garages privés. C'est lors du conseil communal, juste avant le vote que M. le Syndic rappelait : « ces travaux doivent vraiment être effectués dans les semaines qui viennent » (PV de la séance du CC du 11.11.2013).

Ces travaux URGENTS sont listés dans un courrier envoyé par Rytz & Cie S.A. Nyon à la Municipalité de Nyon en date du 04 septembre 2013. Dans ce courrier Rytz & Cie SA mentionne plusieurs points, qui s'ils n'étaient pas réalisés rapidement engageraient la responsabilité de la commune de Nyon.

- Accessibilité pour les camions de pompier
- Eclairage public sur la servitude de passage public
- Revêtement final, ce revêtement devait être posé avant l'hiver car le gel provoquerait des dégâts importants.

L'hiver tirant sa révérence, les questions suivantes me semblent devoir être posées :

1) quels sont les services responsables de ces divers travaux ?

2) à quelle date les travaux ont-ils débutés et quand ont-ils été commandés ?

3) bien que le conseil ait voté les crédits dans les délais demandés, en se promenant sur les lieux cet hiver, on peut se demander si les travaux d'étanchéité ont bien été réalisés, dès lors, si cela ne devait pas être le cas, qui devra assumer la responsabilité évoquée par Rytz & Cie SA dans son courrier et par la Municipalité ?

Je vous remercie déjà pour les réponses que vous voudrez bien donner à notre conseil.

Nyon, le 23.03.2014

Doris Uldry